

Exercice 2003 - Rapport d'activité des services délégués - Opéra Théâtre

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La saison 2002 - 2003 constitue la dernière année du contrat conclu au 1^{er} septembre 1998.

M. BRUNEL, conformément aux termes du contrat, a exercé une double responsabilité :

- la gestion de la salle de l'Opéra Théâtre,
- la mise en œuvre de l'activité lyrique et musicale.

A - Analyse de l'activité du service délégué :

L'année n'a pas été marquée par de grandes manifestations qui auraient pesé sur l'activité de la structure comme le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, la saison précédente.

Les nécessités des productions et co-productions mobilisent l'Opéra Théâtre -temps de répétition, montage, résidences...- ; si elles correspondent pleinement à la mission, elles tendent à limiter les disponibilités pour les autres utilisateurs publics ou privés.

Dans cette dynamique, M. BRUNEL s'emploie à conduire cette mission dans le respect des impératifs de gestion du personnel municipal, en poursuivant la collaboration avec les partenaires locaux, en particulier dans la complémentarité de programmation et d'actions culturelles avec le Centre Dramatique National de Franche-Comté et le Théâtre de l'Espace, Scène Nationale.

1) Gestion de la salle :

L'Opéra Théâtre a affiché durant cette saison 86 levers de rideau. Les spectacles programmés par M. BRUNEL représentent 24 493 spectateurs. Enfin, les animations et conférences ont réuni 2 300 personnes.

2) L'activité lyrique et musicale

Les propositions faites sont conformes au cahier des charges : M. BRUNEL a proposé au cours de la saison 2002/2003 :

a. Le lyrique

La Chouette Enrhumée - Gérard Condé

Opéra - Production de l'Opéra Théâtre de Besançon - 2 représentations

Suor Angelica - Giacomo Puccini

Opéra - Production de l'Opéra Théâtre de Besançon - 1 représentation

Le Triptyque - Il Tabarro - Gianni Schicchi - Giacomo Puccini

2 Opéras – Co-production : Opéra Théâtre de Besançon et Opéra de Fribourg - 1 représentation

(ces trois oeuvres, produites par l'Opéra Théâtre de Besançon, ont été vendues à l'extérieur).

Le Vaisseau Fantôme - Richard Wagner

Opéra - Production de l'Opéra Théâtre de Besançon - 3 représentations

King Arthur - Henry Purcell

Version concert - Co-production : Ensemble Arcanes et Théâtre Granit, Scène Nationale de Belfort - 1 représentation

Carmen - Georges Bizet

Opéra comique - Accueil du Théâtre Hélikon de Moscou - 2 représentations

Spaghetti's club - Therminarias et Wild (création)

1 représentation.

b. Les concerts

- **14 concerts de musique classique**, dont 4 d'orchestre symphonique ou grand chœur : Académie Baroque Européenne d'Ambronay, Orchestre des Champs-Élysées, Orchestre Symphonique de la Radio de Prague, Orchestre Symphonique de Prague.

- **10 concerts de musique de chambre**, ainsi que 5 représentations «Jeunes Pousses» ont satisfait les jeunes artistes, ce programme ayant véritablement trouvé un public durant cette saison.

c. Les autres spectacles :

Ont été programmés par ailleurs par le délégataire :

- 7 concerts de «musique du monde» diversifiés, dont une co-production locale «Altérités», qui ont rencontré un public nombreux,
- 2 concerts de chanson française qui ont rempli l'Opéra Théâtre,
- 4 spectacles de danse contemporaine,
- 5 spectacles de théâtre.

M. BRUNEL a programmé dans le cadre de son activité 45 spectacles qui ont représenté 24 493 spectateurs pour la saison 2002/2003 (43 spectacles et 24 170 spectateurs en 2001-2002, 44 spectacles et 25 302 spectateurs en 2000-2001).

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :

Le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes non assurée par la Ville.

1) Comptes du délégataire :*Bilan :*

- Un actif composé essentiellement d'actif circulant, notamment de créances diverses, composées principalement de créances d'associés sur divers spectacles coproduits.

- Un passif dans lequel les capitaux propres sont positifs (38,9 K€) du fait de plusieurs résultats d'exercice favorables (+ 31,5 K€ en 2003). Par contre, les dettes fournisseurs sont en forte augmentation pour s'établir à 232,6 K€.

- Le fonds de roulement demeure négatif (à - 149,7 K€) et s'aggrave (- 10 K€ en 2002). La trésorerie est légèrement négative (- 3,3 K€). Un appel important aux concours bancaires courants (215 K€) permet l'existence de liquidités à hauteur de 236 K€. Le niveau de la trésorerie est fortement tributaire du versement des participations des partenaires.

Exploitation :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 1 770 K€, soit une augmentation de 18,5 % par rapport à la saison 2001/2002 (stabilité des subventions et de la billetterie) et **augmentation de 35 % du chiffre d'affaires** essentiellement due aux cessions de productions.

* les recettes proprement dites de fréquentation (465 K€) sont en progression de 22,4 % par rapport à la saison précédente (373,3 K€).

* la part des recettes de fréquentation sur le total des produits est en augmentation importante (35 % contre 30,5 % en 2001/2002)

- forte augmentation des charges (+ 13,2 %) : essentiellement les charges externes qui augmentent de 21,4 %, soit + 154,5 K€ (notamment achats de spectacles = + 138 K€), les autres charges (frais de publicité et déplacements) demeurent stables. La masse salariale progresse de 5,5 % (soit + 29,2 K€).

- le résultat d'exploitation passe de + 80,6 K€ en 2002 à + 169,9 K€ en 2003 (le résultat net étant positif à 31,5 K€).

La saison 2002-2003 a permis d'apurer les déficits antérieurs, le délégataire améliorant la situation financière de la société avant la fin du contrat en cours.

2 - Rapports financiers avec la Ville :

Pour la saison 2002/2003, la Ville a versé au délégataire une subvention de 654,6 K€, soit la subvention contractuelle complétée de l'actualisation indiciaire. Cette subvention représente 37 % des recettes totales (cette part était de 43 % en 2001/2002). La part de la Ville dans le subventionnement total est passée de 76,6 % à 77,3 %.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget, de Contrôle Financier et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport d'activités.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.